



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 14 janvier 2020

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE,
Mme MOULIN-ROYON, M. VOCANSON,
M. HAURY, Mme TEYSSIER,
M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. FRANÇON Mme BONNEFOY,
Mme SOUBEYRAN, M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON
M. MOULIN, M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTA, Mme VOCANSON,
M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT,

Etaient excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. TONSON : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER

Mme MARCOUX : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE

M. RIVET : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. AULAGNIER

Etaient excusés :

M. ROSIAK : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant le public ainsi que les élus communautaires présents. Il remercie ces derniers pour leur implication dans les commissions et les services pour la préparation du DOB.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents,
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. TONSON à Mme PRADIER, Mme PARRAT à M. VIAL, Mme MARCOUX à Mme CHABANOLLE, M. RIVET à M. AULAGNIER),
- 2 conseillers excusés (M. ROSIAK, Mme BAUZA)
- 1 conseiller départemental absent (M. BRAYE)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20191127_P_161 à 20191223_P_169 et des décisions des bureaux des 03 et 10 décembre 2019 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique qu'il y en a moins que d'habitude compte-tenu des dates de conseils communautaires rapprochées, ainsi que des fêtes de fin d'année. Il demande si les décisions amènent des interrogations.

Administration Générale
Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Monsieur le Président indique qu'il laissera la parole à Monsieur CHAMPAVERT pour la présentation macro-économique, et qu'il reprendra la parole pour les orientations. Il souhaite toutefois faire une petite introduction. Il explique que le DOB s'illustre cette année de plusieurs manières :

- des inscriptions budgétaires de continuité, comme l'entretien du patrimoine, les restes à réaliser...
- la ferme volonté de poursuivre les économies
- le choix d'offrir des outils disponibles dès le début du prochain mandat, comme l'étude sur l'adoption d'un pacte fiscal et financier entre les communes et Loire Semène, le lancement d'une étude foncière sur le territoire en faveur des porteurs de projets...

Il tient également à remercier Monsieur CHAMPAVERT qui est d'une aide précieuse pour la réalisation du DOB. Il souligne son implication constante et sa bonne relation avec le service RH/Finances, qu'il remercie également pour son travail de grande qualité.

Monsieur CHAMPAVERT remercie Monsieur le Président pour les compliments. Il souhaite rappeler quelques points de l'introduction, comme les efforts effectués sur les charges de fonctionnement, la baisse des dotations de l'Etat et la fin des contrats aidés, la stabilité de la masse salariale tout en maintenant un service de qualité, la prise de compétence Eau Potable au 1^{er} janvier

2020 qui suit celle de la compétence Assainissement en 2018. Il ajoute qu'en raison des élections municipales et communautaires, le budget sera présenté cette année comme un budget de reconduction. Il reprend le rapport d'orientations budgétaires, en commençant par la perte globale sur le mandat de 700 000 € de DGF, ce qu'il juge colossale. Il rappelle l'Objectif D'Evolution de la DEpense Locale (ODEDEL) qui reste d'actualité en 2020 : les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont progressé de + 0.9 % contre + 0.5 % en 2018, et au vu du graphique présenté, il indique que les dépenses de fonctionnement restent stables. Il poursuit avec les dispositions de la loi de finances sur le bloc communal, et souligne l'intégration progressive dans le calcul du CIF des redevances Assainissement et Eau Potable prévue en 2020 et reportée à 2026. Il continue avec la fiscalité, et la suppression de la taxe d'habitation compensée intégralement pour les collectivités, l'évolution n'étant cependant pas aussi claire que ce que l'on aurait pu le penser. Il explique qu'il convient de réfléchir à l'avenir au financement de la gestion des déchets et de la hausse de la TGAP. Il poursuit avec les finances propres de Loire Semène et rappelle une baisse du produit de CFE en 2019 et la répercussion partielle sur la TEOM du coût de valorisation de nos ordures ménagères. Il indique le montant de la CAF brute est de 532 556 € dont il souligne la baisse constante, et le fait que l'on arrive à la limite. Il évoque le programme pluriannuel d'investissement inscrit au plan de mandat 2014-2020 pratiquement abouti, grâce aux contrats de financement signés avec nos partenaires (Contrat Ambition Région, Contrat 43-11, Contrat de ruralité, AMI Territoire d'Excellence Pleine Nature...). Il insiste sur le fait que la CAF nette est au niveau le plus bas. Il précise que le capital de dette est de 3 454 494 € et représente une somme de 165 € par habitant. Il insiste sur le critère souligné par Monsieur HAURY en commission finances, à savoir la capacité de remboursement de cette dette. Il souligne donc le ratio de désendettement pour 2019 de 6,7 ans et indique que l'on est loin du seuil limite fixé par l'Etat. Il termine l'inventaire de l'enveloppe économique de Loire Semène.

Arrivée de Monsieur LARGERON.

Monsieur le Président remercie Monsieur CHAMPAVERT pour sa présentation, et poursuit avec les perspectives financières pour 2020. Il reprend les points du rapport :

Au niveau des concours financiers de l'Etat :

- Dotation d'intercommunalité, il indique que celle-ci reste la même malgré l'optimisation du CIF. Il évoque la prise de compétence Eau Potable, et explique qu'en reculant à 2026 la prise de compétence, les précurseurs devront attendre les retombées.
- Dotation de compensation : inscription de la dotation perçue en 2019 diminuée d'une baisse identique à celle constatée entre 2018 et 2019

Au niveau de la fiscalité des entreprises :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : maintien du montant perçu en 2019
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : maintien du montant perçu en 2019
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : inscription de l'estimation fournie par la DGFIP liée à l'analyse des dominants 2020. Il explique que les dominants représentent la plus grosse base qui alimente la CVAE.
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : maintien du montant perçu en 2019
- Allocations compensatrices : diminution de 10% du montant perçu en 2019 selon loi de Finances
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : montant perçu en 2019
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : montant perçu en 2019 diminué de 5% compte tenu de la disposition de la loi de Finances. Il explique un lissage des différences lors de la baisse de la taxe professionnelle. Il rappelle que la réforme de la TP devait faire l'objet d'une compensation de l'Etat via la DCRTP, mais force est de constater qu'elle baisse.

Au niveau de la fiscalité des ménages :

- Taxe d'habitation et foncier non bâti : montant perçu en 2019 (réforme de la TH sans impact sur les collectivités selon loi de Finances). Il précise qu'il n'y a pas d'impact sur la collectivité pour l'instant mais que nous n'aurons plus le loisir de percevoir le produit de l'augmentation des bases.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : montant identique perçu en 2019

Au niveau des participations :

- Contrat Enfance Jeunesse : montant prévu dans le cadre du CEJ 2018 – 2021 réduits de 5% en cas de réalisation partielle des actions.
- Inscription des prestations de service : CAF, MSA selon estimation de la fréquentation
- Participation des familles : selon estimation de fréquentation

Au niveau des revenus du patrimoine :

- Inscription des loyers des deux gendarmeries et du loyer OT d'Aurec sur Loire selon contrats en vigueur, il rappelle que la commune d'Aurec sur Loire participe également au paiement des loyers de l'Office de Tourisme.

Divers :

- Inscription des contrats aidés en cours
- Remboursement de rémunérations et de mises à disposition
- Subventions et participations diverses
- Amortissement subventions
- Taxe de séjour
- Travaux en régie : prévision de 20 000€ (entretien bâtiments), il rappelle que lors du précédent conseil communautaire, les travaux en régie pour 2019 représentaient environ 50 000 €.
- FCTVA : maintien de l'élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics

Il souligne les chiffres présentés sur le tableau présenté au rapport soit, 9 522 531,16 € de CA 2019 prévisionnel et 9 098 326 € de BP 2020. Il poursuit avec les actions inscrites en 2020 :

Finances :

- Lancement d'une étude permettant l'adoption d'un pacte fiscal et financier pour optimiser les finances de l'ensemble du bloc communal et anticiper les réformes fiscales à venir

Développement Economique :

- Inscription du montant nécessaire au Fond d'Intervention Local pour aider les entreprises en lien avec le programme LEADER (hausse des plafonds d'aides)
- Poursuite des aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Département de la Haute Loire
- Lancement d'une étude foncière pour aider à la définition des offres foncières et immobilières économiques de demain. Il indique que cette étude permettra aux élus de préparer le prochain mandat.

Développement touristique :

- Maintien à niveau de l'espace Trail et des chemins de randonnée maillant l'ensemble du territoire et finalisation de l'espace VTT labellisé
- Animations touristiques annuelles

Travaux – Voiries – Bâtiments

- Gestion et entretien de notre patrimoine bâti. Il estime qu'il ne faut pas reporter ce type de dépenses, au risque de le payer plus tard.
- Gestion et entretien des voiries et réseaux communautaires

Développement Durable :

- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI au travers de l'EPAGE Loire-Lignon et en partenariat avec Saint-Etienne Métropole pour le bassin versant de l'Ondaine. Il indique que le Conseil Syndical de l'EPAGE est prévu le 15 janvier dans le cadre de l'élection de l'exécutif. Il fonde de grands espoirs sur l'EPAGE Loire Lignon, qu'il considère comme un excellent outil au service du territoire.
- Exercice de la compétence Assainissement en poursuivant la mutualisation avec les services communaux
- Prise de compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2020 : représentation-substitution au sein du Syndicat des Eaux de la Semène, reprise en régie du budget eau potable d'Aurec sur Loire et poursuite des contrats de DSP sur St Didier-La Séauve
- Prise en charge de la contribution au SICTOM au niveau de 2019

Aménagement du Territoire :

- Poursuite du programme « Habiter mieux » pour lutter contre la précarité énergétique de certains de nos concitoyens
- Maintien du WebSIG sur le territoire
- Maintien du financement du dispositif d'auto-stop partagé en lien avec les autres communautés de communes du PETR
- Lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) au travers d'une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) pilotée par le PETR

Famille – Jeunesse :

- Maintien des subventions aux structures associatives indexées sur le coût de nos structures
- Poursuite du guichet unique petite enfance pour répondre au mieux aux demandes de garde des familles du territoire
- Maintien de l'optimisation des structures communautaires et accompagnement des projets privés complémentaires
- Poursuite de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sur l'ensemble des communes
- Programme d'actions autour de la parentalité. Il indique que ces manifestations sont très demandées et suivies et ont toujours un grand succès.
- Poursuite du déploiement d'une plateforme de services publics en ligne pour les usagers des services à la population de Loire Semène

CISPD :

- Maintien de l'équipe avec un chargé de mission et 2 animateurs
- Poursuite des actions de prévention avec les jeunes du territoire dans une logique « gagnant-gagnant ». Il indique que cela concerne principalement les chantiers éducatifs, ayant beaucoup d'intérêt pour les communes, récompensés avec des actions ludiques.

Culture :

- Animation du réseau de lecture publique autour des 3 médiathèques et 4 points lecture, en poursuivant la promotion des outils numériques
- Poursuite du projet d'Education aux Arts et à la Culture à moyens constants en partenariat avec la DRAC, la Région, le Département et le LEADER : interventions dans les écoles, saison culturelle. Il estime que celle-ci s'est bien étoffée sans que la communauté ne dépense plus.

- Maintien de la subvention de l'école de musique Musica'LS

Il donne les montants du BP 2019 à 11 984 954,12 €, du CA 2019 prévisionnel estimé à 9 160 401,88 € et du BP 2020 estimé à 11 910 000 €. Il termine avec la partie Investissement :

Les dépenses d'investissement couvriront :

- les restes à réaliser sur les opérations engagées,
- les opérations récurrentes qu'il juge importantes :
 - ✓ bâtiments,
 - ✓ voiries,
 - ✓ réserves foncières,
 - ✓ SIG,
 - ✓ petit patrimoine, ...
 Il souligne l'inscription d'un nouveau fonds catastrophe naturel.
- le remboursement du capital des emprunts
- les investissements suivants inscrits dans le cadre du plan de mandat et dont les travaux restent à lancer :
 - ✓ Finalisation des actions du contrat de rivière Ondaine
 - ✓ Mise en valeur de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène
 - ✓ Réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon
- les investissements nécessaires suite à l'évènement du 6 août 2019 :
 - ✓ les travaux post-crue
 - ✓ des travaux d'amélioration sur le secteur du Grand Vallon à Aurec sur Loire
 - ✓ les fonds de concours catastrophe naturelle à verser aux communes en 2020
 - ✓ la réalisation d'une étude inondations à l'échelle de Loire Semène en lien avec l'EPAGE Loire-Lignon

Il est également prévu la poursuite des investissements en matière de développement économique générant de l'emploi sur le territoire et favorisant les recettes fiscales de demain, au travers des 3 axes suivants :

- ✓ Poursuivre la politique de soutien aux entreprises : aides aux investissements, accompagnement des entreprises, ...qu'il convient d'étoffer.
- ✓ Combler le déficit d'offre foncière économique :
- ✓ Réalisation des études de maîtrise d'œuvre nécessaires au lancement des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de Bramard sur la commune de St Didier en Velay
- ✓ Préparation de l'extension de la Zone d'Activités des Portes du Velay
- ✓ Constitution de réserves foncières et immobilières stratégiques
- ✓ Proposer une offre immobilière aux entreprises :
- ✓ Vente de l'immobilier industriel route du Fau à Saint Just Malmont
 - ✓ Développement d'une nouvelle offre immobilière locative au sein du pôle économique et d'usages numériques d'Aurec-sur-Loire : espace de coworking, FabLab, tiers lieu, ...

Il est par ailleurs prévu de mener à bien les investissements débutés en matière d'assainissement ou d'eau potable :

- ✓ Achèvement de la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint Didier – La Séauve
- ✓ Achèvement des travaux d'assainissement de la rue de l'Ouest à Saint Ferréol d'Auroure
- ✓ Réalisation des travaux nécessaires sur la liaison EU entre le lotissement de la Duo et la STEP de l'Alliance à Pont Salomon
- ✓ Réfection de réseaux d'eau potable sur Aurec sur Loire : boulevard saint Roch – rue des Ollagnières – route de saint paul – chemin du lavoir / chemin de quilloux / chemin

de l'école / chemin du vieux moulin / Rue de l'échelle / Rue de Cartalat et secteur brouilli – le plats – les hyverts

- ✓ Renouvellement de canalisation d'eau potable secteur La Murette à Saint Didier en Velay. Il précise que cela concerne une nouvelle opération, qui est transféré en Reste à réaliser par la commune de Saint Didier en Velay.
- ✓ Sécurisation de la distribution d'eau de la colline de Bauzon et du hameau de Montbrison sur la commune de La Séauve sur Semène.

Pour finir, il indique le rendu du Schéma Directeur d'Assainissement prévu dans les prochains jours, important pour nous ainsi que pour le futur mandat. Il ajoute que cette programmation pluriannuelle, permettra de définir en autre l'état des réseaux et pouvoir mettre en place une convergence tarifaire. Il déclare que la présentation du DOB se termine, et qu'il concerne un budget de reconduction sans surprise. Il explique que la situation demeure saine malgré l'érosion de la CAF de 700 000 €, mais les actions, grâce aux aides de nos partenaires financiers, ont permis de conduire un mandat serein. Il demande s'il y a des questions. Il tient également à remercier les services pour leur ingéniosité, et leur perpétuelle recherche de financement. Il souligne l'implication du personnel avec une hausse de la masse salariale à seulement 1% sur l'ensemble du mandat. Il estime qu'une revalorisation est à conduire, et que les services sont associés à ce résultat. Il indique que le cap demeure et qu'il convient de le tenir, afin de bénéficier d'économie de fonctionnement. De nouvelles règles sont à établir, il considère que c'est une condition siné qua non pour pouvoir continuer à investir, il indique la même problématique dans les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le rapport d'orientations budgétaires 2020.

Administration Générale :
Finances: Budget annexe ZA La Sagne: Décision
Modificative n°1

Monsieur le Président propose à Monsieur CHAMPAVERT de présenter et de faire voter les Décisions Modificatives à l'ordre du jour.

Monsieur CHAMPAVERT propose de se prononcer sur une décision modificative pour le budget annexe ZA La Sagne afin d'être en conformité avec les réalisations, notamment :

- Diminuer le produit des ventes de terrains aménagés sur l'exercice 2019 en attendant la signature des actes de vente en 2020
- Augmenter le stock final de l'exercice 2019 de terrains aménagés en conséquence
- Assurer l'équilibre de la section d'investissement par un emprunt

Il détaille ensuite les chiffres présentés dans le tableau du rapport. Il ajoute que la vente sera prévue au cours de l'exercice 2020. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe ZA La Sagne.

Administration Générale :
Finances: Budget annexe ZA rue de l'Industrie:
Décision Modificative n°1

Monsieur CHAMPAVERT propose de passer à la décision modificative concernant le budget annexe ZA Rue de l'Industrie, et dont les écritures sont similaires à la précédente décision modificative. Il détaille les chiffres présentés dans le tableau du rapport et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe ZA Rue de l'Industrie.

Développement Economique :
Maitrise d'Œuvre ZA de Bramard: affermissement des tranches optionnelles 2 et 4

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur l'affermissement des tranches optionnelles 2 et 4 pour la Maitrise d'œuvre de la ZA de Bramard, prévues en fonction des demandes des services de l'Etat par rapport aux procédures à mettre en œuvre. Il détaille les tranches comme suit :

- La tranche optionnelle n°2 pour un montant de 25 600 € correspondant à l'élaboration du dossier IOTA, regroupant un dossier « Loi sur l'eau » et une autorisation de défrichement. Il mentionne également une étude sur l'impact faune-flore et la délimitation des zones humides.
- La tranche optionnelle n°4 pour un montant de 14 000 € qui a fait l'objet de discussion en commission Développement Economique, en bureau et en Conseil Communautaire. Il précise qu'il est nécessaire de l'actionner pour respecter le planning de l'opération, pour la mise en compatibilité du PLU par de biais d'une déclaration de projet. Il pense que le délai sera plus adapté plutôt que d'attendre la révision du PLU mise en attente compte tenu de la période électorale. Il précise qu'une concertation et une enquête publique restent nécessaires.

Il ajoute que le montant du marché s'élèvera donc à 191 025,00 € HT contre 151 425,00 € HT au départ. Il indique que la CAO s'est réunie la semaine dernière sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant permettant d'acter le nouveau montant du marché à 191 025,00 € HT.

Développement Durable:
Eau Potable : Désignation des représentants au SES, SYMPAE, SELL, SIAEP du Haut-Forez

Monsieur le Président explique que le second sujet majeur du conseil communautaire de ce soir concerne la prise de compétence Eau Potable. Avant la présentation des rapports, il tient à saluer les actes de courage des conseillers communautaires, les actes d'anticipation et le travail accompli, concernant ce transfert qui demeure obligatoire, tout comme l'assainissement, malgré le manque de constance de l'Etat. Il indique que Loire Semène se met en ordre de marche sur ces sujets cruciaux : l'Eau Potable et notamment son approvisionnement. Il estime que le développement des territoires passe par la production et la distribution de l'eau. Il précise que ce service a toujours été bien géré par les communes et les syndicats qui laissent une situation saine. Néanmoins, il pense qu'il faut aller plus loin dans l'exercice de cette compétence au travers de la sécurisation de la ressource, car certains ont une seule ressource d'eau potable sur le territoire. Il explique qu'un travail d'optimisation de la production d'eau potable est à réaliser sur l'ensemble des stations, incluant l'interconnexion des réseaux. Il juge le travail de mutualisation des ressources en eaux très intéressant et évoque des conventions déjà passées avec la ville de St Etienne pour l'approvisionnement en eau brute et avec le SYMPAE, qui ont fait l'objet de décisions de transfert en bureau communautaire. Il indique qu'aujourd'hui, il convient de se prononcer sur la partie la plus abstraite, notamment la partie comptable, avant d'attaquer un travail passionnant et collectif. Il ajoute que ce sont les élus engagés qui vont faire grandir cette compétence. Il rappelle que l'utilisateur paie une seule facture comprenant l'assainissement et l'eau potable, il va pouvoir être effectué un travail plus efficace sur la convergence tarifaire en alliant ces 2 compétences. Il présente le rapport désignant les représentants

au SES, SYMPAE, SELL, et SIAEP du Haut-Forez, il explique qu'il propose de valider les mêmes délégués précédemment désignés par les communes. Il explique que ce vote devrait être fait à bulletin secret, mais le règlement permet de le faire à main levée, avec l'unanimité du conseil communautaire. Il tient à préciser que le vote à bulletin secret, même si tout est prêt, sera beaucoup plus long. Il demande si quelqu'un s'oppose à la nomination de ces personnes à main levée. En l'absence d'opposition, il propose donc d'adopter ces listes de représentants à main levée.

Il remercie l'assistance, et précise :

- Pour le SES : les mêmes titulaires et suppléants sont proposés
- Pour le SYMPAE : les mêmes titulaires et suppléants sont proposés.
- Pour le SELL : Il précise qu'il s'agit des élus que la commune d'Aurec sur Loire avait désigné précédemment.
- Pour le SIAEP : Il indique que celui-ci concerne les hameaux de Mons et Beauvoir

Il propose au Conseil Communautaire un vote pour l'ensemble et précise tout de même que 4 délibérations distinctes seront établies.

Avant que soient votés les sujets concernant la prise de compétence Eau Potable, Monsieur MARCON souhaite prendre la parole pour évoquer la position du conseil municipal de La Séauve sur Semène qui s'est réuni le 18 décembre 2019, et qui s'est opposé à l'unanimité à cette prise de compétence, comme cela avait été fait lors de la prise de compétence Assainissement, en conservant les mêmes arguments. Il soulève les soucis rencontrés. Il indique que la peur révélée, concerne un service de proximité qui s'éloigne, de par la complexité de la gestion, des administrés qui s'y perdent. Il soulève également les faux arguments concernant la DGF bonifiée quant à la prise de compétence Assainissement, et souligne le recul encore récent du législateur. Il rappelle que Monsieur le Président de la République a entendu les maires, et la loi engagement et proximité a permis aux communes de s'opposer à cette prise de compétence avant le 31 décembre 2019, or Loire Semène a reçu un arrêté portant sur la mise à jour de ses statuts le 26 décembre 2019. Il explique que la commune de La Séauve sur Semène a voulu rester « droite dans ses bottes », il estime que les communes deviennent progressivement des « coquilles vides ». Il ajoute avoir entendu le Président de Loire Semène lors de la cérémonie des vœux, sur le fait qu'en matière d'Eau Potable tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Il explique que la commune de La Séauve sur Semène, tout comme celle de Saint Didier en Velay, ne possède qu'une seule ressource en eau potable, et même s'il n'y a jamais eu de pénurie d'eau, il se réjouit que Loire Semène puisse y remédier. Il pense qu'il ne faut jamais dire jamais et qu'une seule ressource en eau peut être risquée, notamment à cause du changement climatique. Il espère donc que cette prise de compétence apportera cette sécurisation. Il demande toutefois d'être vigilant quant aux services de proximité. Il signale donc qu'il s'abstiendra sur l'ensemble des délibérations de ce soir.

Monsieur AULAGNIER comprend que Monsieur MARCON garde sa ligne de conduite mais lui trouve quand même « du culot », car il ne souhaite pas que Loire Semène prenne la compétence Eau Potable mais demande qu'on lui apporte une conduite d'eau supplémentaire. Il pense qu'il n'est pas en mesure d'exiger, surtout de cette manière.

Monsieur MARCON précise qu'il ne demande rien, mais qu'il reprend les mots du Président formulés lors des vœux de Loire Semène.

Monsieur AULAGNIER insiste sur le fait de ne rien demander.

Monsieur MARCON lui rappelle qu'il ne demande rien.

Monsieur AULAGNIER conteste le fait qu'il n'ait rien demandé.

Monsieur MARCON indique à Monsieur AULAGNIER que son conseil municipal a voté contre à l'unanimité. Il rappelle la sur-estimation des charges liées au transfert de compétence Assainissement et fait remarquer que les comptes n'y sont pas. Il évoque la convention de gestion qui nous lie avec un montant démesuré.

Monsieur le Président n'est pas d'accord.

Monsieur MARCON fait remarquer que l'on a toutes les peines du monde à y arriver.

Monsieur le Président évoque une bonne collaboration chez certains et une moins bonne chez d'autres. Il rappelle que la prise de compétence est actée, et que tous les administrés du territoire semblent y trouver leur compte.

Monsieur MARCON estime qu'il était de son devoir d'en informer son conseil municipal, car le législateur a fait des allers et retours pour modifier la loi. Il indique que son conseil reste méfiant quant à cette prise de compétence qui affaiblit les communes quoi qu'on en dise.

Monsieur AULAGNIER souhaite faire une remarque, notamment sur le transfert d'Assainissement et le fait que Monsieur MARCON ait évoqué des choses compliquées. Il ne constate aucun problème sur sa commune, et précise que rien n'a été fait sur La Séauve sur Semène, c'est probablement parce que tout va bien.

Monsieur MARCON évoque la station d'épuration qui s'élève. Il rappelle la note de 33 000 € de charges transférées pour La Séauve sur Semène.

Monsieur le Président rappelle que la prise de compétence Eau Potable est obligatoire pour Loire Semène car il n'y a pas de minorité de blocage. Il souligne une prise de compétence volontaire et naturelle. Concernant les problèmes évoqués, il indique ne pas avoir reçu de courrier d'administrés concernant l'Assainissement. Il explique que le travail se structure jour après jour. Il juge tout de même l'intervention de Monsieur MARCON « fort de café ». Il ajoute toutefois que les élus auront à cœur de gommer ces inégalités, et s'il faut en faire une priorité, ce sera fait. Quant à l'eau potable, il estime que les communes bénéficiaires sont Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène, notamment au regard de la sécurisation de l'approvisionnement. Il pense qu'il est important de débattre et d'échanger, les choses sont difficiles mais la démocratie est respectée. Il estime qu'il est important de maintenir ses convictions, mais qu'il est nécessaire que tous les élus soient concernés pour faire un service de proximité, et poursuivre cette compétence. Il propose de passer au vote, et rappelle qu'il n'y aura qu'un seul vote pour les 4 délibérations concernant les représentations-substitutions dans les syndicats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions : M. MARCON – Mme PACALON), approuve les listes proposées de représentations/substitutions au sein des syndicats.

Développement Durable :
Eau Potable : Création des 2 budgets annexes Régie
Eau Potable et DSP Eau Potable

Sur le modèle de l'Assainissement, Monsieur le Président propose la création du budget annexe « Régie Eau Potable » qui concerne la gestion sur la partie Aurécoise, et du budget « DSP Eau Potable » qui concernera Saint Didier/La Séauve. Il rappelle qu'il convient de créer autant de budget que de mode de gestion. Il explique que chaque budget doit s'équilibrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Approuve la création d'un budget annexe « Régie Eau Potable » ;
- Assujettit ce budget annexe « Régie Eau Potable » à la TVA

Monsieur le Président poursuit avec la création du budget annexe « DSP Eau Potable » qui concerne Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène dans la cadre d'un contrat d'affermage faisant l'objet d'un budget DSP. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Approuve la création d'un budget annexe pour la partie du service public géré en DSP dénommé « DSP Eau Potable » ;

Développement Durable :
Eau Potable : Avenants de transfert des 3 contrats de DSP AEP du SIVU et des communes de Saint Didier – La Séauve passés avec VEOLIA

Monsieur le Président explique que comme pour l'Assainissement, il convient de procéder au transfert des contrats de DSP, qui concernent pour l'eau potable les communes de La Séauve sur Semène et Saint Didier en Velay pour la distribution et le SIVU pour la production passés avec VEOLIA. Il ajoute que la délégation de service à VEOLIA dans le cadre d'un contrat d'affermage est d'une durée de 15 ans pour Saint Didier en Velay avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2011, et d'une durée de 20 ans pour le SIVU et pour la commune de La Séauve sur Semène avec la même date de prise d'effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Approuve l'avenant de transfert au profit de la communauté de communes Loire Semène au contrat d'affermage du SIVU de Saint Didier – La Séauve
- Approuve les avenants de transfert au profit de la communauté de communes Loire Semène aux contrats d'affermage des Communes de Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène,
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Développement Durable :
Eau Potable : Transfert des emprunts

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder aux transferts des emprunts liés à la compétence Eau Potable, en reprenant l'ensemble des emprunts des communes ainsi que ceux du SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Acte le transfert des emprunts affectés aux biens nécessaires à l'exercice de la compétence Eau Potable par ses communes membres et par le SIVU St Didier-La Séauve ainsi que les subventions afférentes, à la Communauté de communes de Loire-Semène à compter du 1er janvier 2020;

- Précise que l'information sur le transfert des emprunts et subventions sera donnée aux services du Trésor Public ainsi qu'aux organismes auprès desquels les emprunts et subventions ont été sollicités.

Développement Durable :
Eau Potable et Assainissement : Règles
d'amortissement des biens

Dans le cadre de la prise de compétence Eau Potable, Monsieur le Président explique que les équipements et les biens nécessaires sur le terrain pour assurer le service sont transférés à Loire Semène. Il convient donc d'amortir ces biens. Il propose de conserver les durées d'amortissement des biens qui avaient été définies par les autorités compétentes, et de fixer de nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles immobilisations. Il détaille ces durées :

- o Tous biens et ouvrages de type réseaux : 50 ans
- o Tous biens et ouvrages de type station – bâtis - réservoirs : 30 ans
- o Etudes, matériels et logiciels : 5 ans

Il explique que ces durées concerneront également la compétence Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Accepte de poursuivre l'amortissement des immobilisations existantes en assainissement et en eau potable (mises à disposition ou transférées à la Communauté de communes de Loire-Semène) sur la base des durées d'amortissement fixées par les autorités antérieurement gestionnaires,

- Fixe de nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles immobilisations qui seront incorporées, à compter du 1er janvier 2020, dans le patrimoine des services assainissement et eau potable, à savoir :

- o Tous biens et ouvrages de type réseaux : 50 ans
- o Tous biens et ouvrages de type station – bâtis - réservoirs : 30 ans
- o Etudes, matériels et logiciels : 5 ans

Développement Durable :
Eau Potable : Avance de trésorerie du Budget
Général au Budget annexe Régie Eau Potable

Comme lors de la prise de compétence Assainissement, Monsieur le Président explique qu'il convient de procéder à une avance de trésorerie, celle-ci a été évaluée à 350 000 € correspondant à 6 mois de recettes d'eau. Il explique qu'il convient de tenir jusqu'au second semestre 2020. Il précise qu'il sera compliqué de tout rembourser d'un seul coup, par contre l'excédent versé par Aurec sur Loire va permettre de rembourser une partie de cette avance de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Autorise une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Régie Eau Potable » pour un montant de 350 000,00 € sans intérêt,
- Signale que cette avance du budget principal au budget annexe « Régie Eau Potable » est une écriture non budgétaire inscrite au compte 553,
- Approuve le remboursement de cette avance par le budget annexe « Régie Eau Potable » qui se fera en plusieurs fois si nécessaire et devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2020,

Développement Durable :
**Eau Potable : Transfert des restes à réaliser et
des marchés correspondants du budget annexe des
communes vers ceux de Loire Semène**

Dans la continuité de cette prise de compétence, Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder au transfert des restes à réaliser et des marchés correspondants du budget annexe des communes vers ceux de Loire Semène. Il explique que des travaux ont été lancés par les communes par des marchés publics ou via des travaux concessifs avec l'accord du délégataire de service public. Il précise que les restes à réaliser concernent des recettes et des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Approuve le transfert des restes à réaliser relatifs aux travaux d'eau potable, constatés à la clôture de l'exercice 2019, des budgets annexes eau potable des autorités antérieurement compétentes, vers le budget annexe « Régie Eau Potable » ou vers le budget annexe « DSP Eau Potable » de la Communauté de communes de Loire Semène.
- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants nécessaires aux transferts des marchés afférents,

Développement Durable :
**Eau Potable : Ouverture de crédits
d'investissement sur budgets annexe**

Monsieur le Président explique qu'entre aujourd'hui et le vote du budget dans un mois, il convient de faire face aux dépenses d'Investissement imprévues. Il propose donc d'inscrire 20 000 € sur le budget annexe « DSP Eau Potable », ainsi que 20 000 € sur le budget annexe « Régie Eau Potable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON) :

- Autorise l'ouverture anticipée de crédits pour la somme de 20 000 € sur le budget annexe Régie « Eau Potable » de la Communauté de communes de Loire-Semène afin de financer les investissements suivants :
 - o Opération 200 : Travaux d'urgence suite à incident : à hauteur de 20 000 €
- Autorise l'ouverture anticipée de crédits pour la somme de 20 000 € sur le budget annexe « DSP Eau Potable » de la Communauté de communes de Loire-Semène afin de financer les investissements suivants :
 - o Opération 250 : Travaux d'urgence suite à incident : à hauteur de 20 000 €
- Signale que ces crédits ouverts par anticipation seront repris aux budgets annexes Eau Potable 2020 de la Communauté de communes de Loire-Semène,

Développement Durable :
Eau Potable : Approbation des tarifs

Monsieur le Président propose à présent de procéder à l'approbation des tarifs de cette compétence Eau Potable, et propose de regarder tout de suite la dernière page du rapport sur lequel les tarifs des communes pour 120 m3 de consommation d'eau sont répertoriés. Il fait remarquer que la commune d'Aurec sur Loire est la moins chère, contrairement à l'assainissement et aux communes de Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène. Il estime donc qu'il convient de travailler à une

convergence tarifaire assez rapidement, et que plusieurs chemins existent afin d'y arriver. Il rappelle que le SES fixe les tarifs, et qu'une discussion est à envisager. Il tient à rappeler que les tarifs concernent uniquement la part collectivité. Il détaille les tarifs des communes d'Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène et Saint Didier en Velay, tels que présentés sur le rapport. Il trouve intéressant de comparer les factures, notamment sur un volume de 120 m3. Il rappelle que cela concerne les tarifs en rigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions, M. MARCON – Mme PACALON), approuve la grille tarifaire de la part communautaire pour l'Eau Potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020

Développement Touristique : Produits touristiques : tarification 2020

Monsieur le Président propose à Monsieur VIAL de présenter le rapport concernant la tarification 2020 des produits touristiques.

Monsieur VIAL rappelle qu'il convient chaque année de se prononcer sur les tarifs des produits touristiques proposés à l'Office de Tourisme d'Aurec sur Loire. Il peut détailler si il y en a qui le souhaite, sinon il propose donc d'adopter cette tarification comme présentée sur le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la tarification 2020 des produits touristiques
- Adopte la mise à jour de la tarification tenant compte des augmentations des coûts d'affranchissement concernant les brochures vendues par l'Office de Tourisme Loire Semène et envoyées à leurs destinataires, conformément à la tarification postale en vigueur.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de faire un tour de table, même s'il tient à préciser qu'entre les fêtes de fin d'année et les conseils rapprochés, il y a eu très peu de commissions.

- Commission Finances :

Monsieur CHAMPAVERT indique que la prochaine commission finances se tiendra le 04 février prochain à 18h30 entre les 2 conseils. Il explique que les budgets avancent, et qu'il espère que tous les éléments seront en notre possession pour présenter le budget 2020 de façon précise.

- Commission Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires :

Monsieur MARCON rappelle que la commission prévue le 19 décembre dernier avait été annulée à cause du conseil d'administration de la SPL, qui lui-même ne s'est pas tenu.

Monsieur VIAL répond qu'il s'est tenu la semaine précédente.

Monsieur MARCON indique qu'une nouvelle date est à prévoir.

- Culture :

Monsieur COLETTI indique qu'il n'y a rien de nouveau et qu'il ne peut pas donner la date de la prochaine commission. Il ajoute que les budgets sont en cours de finalisation par les équipes.

- Commission Développement Durable

Monsieur AULAGNIER annonce qu'une commission est prévue à la fin du mois de janvier.

- Commissions Famille-Jeunesse – CISPD :

Suite aux inscriptions pour les camps hiver, Madame CHABANOLLE indique qu'il reste 4 places pour le camp des 9/11 ans, les autres étant tous complets. Elle explique qu'il y a 6 personnes déjà sur liste d'attente pour le camp des 15/17 ans. Elle ajoute que les commissions Famille-Jeunesse et CISPD se sont tenues la semaine précédente.

- Commissions Tourisme – Aménagement du Territoire

Monsieur VIAL évoque la conférence des Présidents qui s'est tenue le 20 décembre 2019. Il annonce qu'un point PCAET – TEPOS a été fait, la Communauté de Communes du Haut-Lignon a « rejoint la troupe », toutes les délibérations concordantes sont nécessaires pour lancer cette démarche. L'EPAGE Loire Lignon a également fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, notamment au niveau de la gouvernance. Il rappelle que l'on est passé du SICALA à un nouvel établissement, un débat a eu lieu sur la gouvernance. Il note que le projet est bien engagé. Un point démographie a été fait également, notamment sur l'évolution de la population du territoire. Il explique qu'au vu des dernières données de l'INSEE, il est constaté qu'entre 2012 et 2017, il y a eu une augmentation de la croissance du territoire mais que celle-ci est divisée par 2 par rapport à la période précédente, il indique qu'on est arrivé à un palier. Il estime qu'il faut agir sur la politique du logement, de l'habitation. Il indique que nos DGF et notre fiscalité risquent de stagner ou baisser. Il souligne que Loire Semène voit une croissance nulle, pourtant elle est moteur du territoire de la Jeune Loire. Il pense que cela a été très bien dit à Saint Didier en Velay par Monsieur MOULIN, quand on est sur une courbe qui se stabilise, il faut faire attention aux retombées, comme par exemple les fermetures de classe. Suite au recensement sur la commune d'Aurec sur Loire, il constate l'arrivée de 15 à 20 habitants par an, la croissance est faible. Il insiste sur le fait qu'un travail sur le logement est à prévoir. Il demande à être vigilant et ne pas souhaiter une croissance à tout prix, il rappelle que les loyers sont modestes, qu'il y a moins d'enfants, qu'il y a un vieillissement de la population. Il ajoute que tout ralentissement engendre de grosses conséquences mais les indicateurs donnent les trajectoires qui se dessinent progressivement. Il souligne la reprise des autorisations d'urbanismes. Il précise également que les évolutions positives se constatent surtout autour de la RN, il convient de se saisir de ces chiffres, et les diffuser aux communes. Il ajoute que le solde naturel devient négatif, il y a certaines communes où l'on meurt plus que d'autres, notamment celles possédant des EPHAD, des maisons Senior, le mécanisme est évident. Pour la commune d'Aurec sur Loire, il constate 50 décès pour 50 naissances par an, ainsi que 250 à 350 personnes qui s'en vont chaque année, il faut donc avoir une très bonne attractivité pour gagner des habitants. Il considère tout de même que notre territoire fait encore envie.

Monsieur le Président fait le lien avec le travail sur l'Eau Potable nécessaire, car c'est important pour la croissance d'un territoire, notamment en sécurisant les ressources. Il ajoute à cela, un mode de garde développé, une culture accessible,... Il juge le territoire dynamique, et que l'enjeu principal pour l'avenir concerne l'habitat, aussi bien au niveau du logement social que des logements vacants en centre-bourg. Il termine en rappelant que le prochain conseil communautaire se tiendra le 18 février prochain.

La séance est levée à 20H15.

Fait à la Séauve sur Semène, le 21 janvier 2020

Le Président,

Frédéric GIRODET

